

MOBILISATION CITOYENNE

*Quelles réponses la République apporte-t-elle
aux familles et aux jeunes face aux violences ?*

EN TARN-ET-GARONNE



GUIDE À DESTINATION DES PARENTS, DES ENFANTS ET DES JEUNES

Ce guide est adressé aux parents, aux enfants et aux jeunes qui peuvent parfois manquer d'informations lorsqu'ils sont confrontés à des violences.

Qu'ils soient victimes ou responsables (auteurs) de ces violences, les jeunes peuvent vivre des ruptures, des difficultés de communication avec leur famille et leur entourage.

Dans le Tarn-et-Garonne, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'Éducation Nationale, les Francas, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Sauvegarde de l'Enfance souhaitent vous accompagner pour trouver des réponses.

CE GUIDE VOUS PERMETTRA :

- de mieux comprendre les difficultés pour pouvoir y faire face ;
- de repérer les services qui pourront vous aider et vous conseiller.

Vous trouverez les coordonnées des services à la fin de chaque chapitre.



SOMMAIRE

Violences vues par les familles	3
Violences vues par les enfants	4
Différentes formes de violences	5
Différents signes de violences	6

CHAPITRE 1 COMPORTEMENT PAS FACILE

7

Témoignages	7
Enfants & Ados : Agissez !	9
Parents : Que faire ?	10
Zoom : <i>Décrochage scolaire / Fugue / Internet</i>	12
Carnet d'adresses	14

CHAPITRE 2 HARCÈLEMENT

19

Témoignages	19
Définition	20
Enfants & Ados : Agissez !	21
Parents : Que faire ?	22
Carnet d'adresses	23

CHAPITRE 3 CONDUITES À RISQUES

27

Témoignages	27
Définition	28
Enfants & Ados : Agissez !	30
Parents : Que faire ?	31
Zoom : <i>Alcool / Drogue / Route / Suicide</i>	32
Carnet d'adresses	35

CHAPITRE 4 VIOLENCES DANS LA FAMILLE

42

Témoignages	42
Définition	43
Enfants & Ados : Agissez !	44
Parents : Que faire ?	45
Zoom : <i>Maltraitance</i>	46
Carnet d'adresses	47

CHAPITRE 5 DÉLINQUANCE

54

Témoignages	54
Définition	55
Enfants & Ados : Agissez !	57
Parents : Que faire ?	58
Zoom : <i>La justice et les mineurs</i>	59
Carnet d'adresses	60

CHAPITRE 6 PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

63

Témoignages	63
Définition	64
Enfants & Ados : Agissez !	66
Parents : Que faire ?	67
Zoom : <i>CNAPAR</i>	69
Carnet d'adresses	70

CHAPITRE 7 À PROPOS DE CE GUIDE

71



Extrait de 102 questionnaires "familles" réalisés par les Francas en 2015 à Moissac et Montauban



Concours d'affiches "agis pour tes droits" Francas

TOUT CE QUI FAIT SOUFFRIR EST UNE VIOLENCE !

DÉFINITION DE LA VIOLENCE
selon l'Organisation Mondiale de la Santé :

La violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque

fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès.

DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES

VIOLENCE FINANCIÈRE



VIOLENCE PHYSIQUE



VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE



VIOLENCE SOCIALE



VIOLENCE SEXUELLE



VIOLENCE INTRAFAMILIALE



ENDOCTRINEMENT



EMPRISE SPIRITUELLE



MANIPULATION



HARCÈLEMENT



DISCRIMINATION



DIFFÉRENTS SIGNES DE VIOLENCES

Derrière un comportement pas "facile" d'un enfant peut se cacher une violence subie et/ou commise.

QUELQUES REPÈRES ...

Nombreux retards et/ou **ABSENTÉISME** important • **CHUTES IMPORTANTES** des résultats scolaires • **AGRESSIVITÉ** à la maison et à l'école • Conflits / **DISPUTES RÉGULIÈRES** avec son entourage (famille / amis) • **MAUVAISE HYGIÈNE** • **ARRÊT DES ACTIVITÉS** extra scolaires, sportives et culturelles • **AUTO-MUTILATION** : se faire du mal (ex : scarification) • **REPLI SUR SOI** ... **MUTISME** • **TRISTESSE PERMANENTE** • **DIFFICULTÉS À SE LEVER** le matin • Isolement et une **FUITE DE LA MAISON** • **CHANGEMENT BRUTAL** de comportement • **MAL-ÊTRE** envers son corps et/ou sa personnalité • **EXAGÉRATIONS DES SITUATIONS** • **PERTES D'APPÉTIT** refus de s'alimenter ou trop s'alimenter • **TROUBLES DU SOMMEIL** (endormissement parfois en classe) • **IDÉES SUICIDAIRES** (paroles de type "J'en ai marre de cette vie") • **MISES EN DANGER VOLONTAIRE** de sa personne et d'autrui : roule vite / consomme des stupéfiants et de l'alcool / vole... • **CONNEXIONS EN PERMANENCE** : jeux vidéos, internet, télévision, téléphone...

TÉMOIGNAGES

Je sais que Sacha va mal, Sacha n'aime pas le collège. A la maison, c'est compliqué car il ne m'écoute pas. Même les moments de repas sont difficiles, il me dit qu'il n'a pas faim. Mais je vois bien qu'il veut juste aller discuter avec ses copains virtuels. Il n'invite jamais de copains. Il ne sort pas. Je me réveille plusieurs fois dans la nuit pour lui demander d'éteindre l'ordinateur.

Aline, Maman de Sacha,
15 ans, scolarisé en 3^e

J'ai commencé à repérer les difficultés scolaires de Yohan au collège en 6^e. Alors je lui ai pris des cours particuliers pour combler son retard mais rien n'a changé. Puis en 4^e il a commencé à ne plus vouloir se lever pour aller en cours. A cause de son comportement, il a été exclu temporairement à plusieurs reprises. L'établissement m'a proposé de l'orienter vers le secteur professionnel après la 3^e. C'est aussi à la même période que j'ai découvert que Yohan consommait du cannabis. Alors je l'ai accompagné à la Maison des Adolescents. J'ai aussi fait faire un bilan chez l'orthophoniste qui m'a dit que Yohan était dysorthographique. Dommage de ne pas l'avoir fait plus tôt! Depuis 1 an, Yohan fait des stages, des essais pour trouver son orientation professionnelle. A la maison ce n'est pas toujours facile. Dernièrement on m'a parlé de la plateforme de décrochage scolaire donc je vais me rapprocher de ce dispositif.

Maman de Yohan (16 ans)

“ A cause du travail de ma mère, on a déménagé plusieurs fois et j’ai perdu mes copains. Depuis que ma mère a rencontré son copain, je me sens mal. Il veut jouer à être mon père. Quand ma mère n’est pas là, il m’insulte et crie, mais je ne dis rien à ma mère. Au collège, ils se moquent de moi, ils n’aiment pas ma manière de m’habiller. Ma sœur est grande, elle a sa vie quoi... je suis seul à la maison, alors je préfère rester dans ma chambre jouer. Au moins sur le net, on ne me prend pas la tête.

Antoine, 14 ans scolarisé en 4^e

La souffrance en quelques mots

Rancœur **Abandon**
Pleurs **Echec** **Colère**
Moquerie **Souffrance**
Désespoir **Fatigue**
Tristesse **Pression**
Rejet **Plainte**
Agressivité

ENFANT, ADOLESCENT : TU PEUX AGIR !
NE RESTE PAS SEUL

OSE EN PARLER
À UN ADULTE DE
CONFIANCE



Parents

Animateur **Infirmière** **CPE**
Assistant Service social **Médecin**
Enseignant **Psychologue**
Animateur **Famille**

**Un professionnel de la Cellule
Départementale de Protection de l'Enfance**

PARENT QUE FAIRE ?

TOUT D'ABORD
ÉCHANGEZ AVEC LUI !

Ne pas répondre à un comportement violent par un comportement violent : vous vous mettriez tous en danger et lui prouveriez que c'est un comportement "modèle" puisque vous l'adoptez aussi...

S'interroger sur le comportement pas facile de votre enfant : parfois dans les comportements agressifs se jouent d'autres choses : problème à l'école, avec les copines ou copains, dans la famille...

NE TARDEZ PAS À VOUS FAIRE AIDER POUR ÊTRE :
ÉCOUTÉ - ORIENTÉ - ACCOMPAGNÉ

PARENTS

NE TARDEZ PAS À L'AIDER
ET À VOUS FAIRE AIDER
PAR UN PROFESSIONNEL !



Psychologue **Éducateur**
Professeur **CPE**
Conseiller d'éducation
Médecin **Infirmière**
Assistant **Service social**
Animateur **Enseignant**
Un professionnel de la Cellule
Départementale de Protection
de l'Enfance



LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Quelques Signaux

Un décrocheur est un jeune de plus de 16 ans qui a quitté le système scolaire ou l'apprentissage sans avoir obtenu de diplôme.

Les conséquences individuelles des sorties précoces du système éducatif peuvent être lourdes, puisque les jeunes sans diplôme rencontrent des grandes difficultés à s'insérer dans le monde du travail et encourent particulièrement des risques d'installation dans la précarité.

- » **Forte consommation aux médias numériques**
- » **Troubles du sommeil**
- » **Consommation d'alcool, de drogues**
- » **Difficultés familiales**
- » **Dépression**
- » **Relations difficiles avec les autres adolescents/jeunes**
- » **Faible estime de soi**
- » **Manque de motivation et d'intérêt envers l'école**
- » **Exclusions temporaires**
- » **Baisse brutale des résultats**
- » **Troubles de comportement**
- » **Délinquance**
- » **Troubles de l'attention**
- » **Difficultés d'apprentissage**
- » **Relations enseignant/élève difficiles**
- » **Absentéisme**
- » **Violence**
- » **Sentiment d'incompétence**



LA FUGUE

Au plus vite contacter vos proches : rechercher des informations auprès de ses amis, de vos voisins, des membres de votre famille...

Vérifier si votre enfant est parti avec des affaires (pièce d'identité, argent, vêtements, sacs, téléphone portable, etc.).

Si votre enfant n'est pas retrouvé : prévenir les services de police ou

de gendarmerie proches de votre domicile. Leur indiquer des détails sur la tenue vestimentaire, et leur fournir une photo.



L'UTILISATION SANS LIMITE DU NUMÉRIQUE

CES OUTILS PEUVENT VOUS AIDER :

<http://www.internetsanscrainte.fr>

<http://www.netecoute.fr>



LES ADRESSES



14

MALENTENDANT

15

URGENCES MÉDICALES

POLICE SECOURS

PROTECTION/SIGNALEMENT/PLAINTES

17

112

DEPUIS UN FIXE

18

POMPIERS

HÉBERGEMENTS D'URGENCE

115

WWW.CAF.FR

PRÈS DE CHEZ VOUS DES PROFESSIONNELS
VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOTRE RÔLE
DE PARENT.

www.caf.fr/ma-caf/caf-de-tarn-et-garonne/actualites

CENTRES SOCIAUX ET PÔLES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAUX DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En Tarn-et-Garonne, les centres sociaux et les pôles de développement sociaux sont des lieux de proximité qui accueillent toute la population dans sa diversité.

Les centres sociaux ont pour missions :

- d'accueillir et d'écouter les habitants, les familles ;
- d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- de développer des actions adaptées aux besoins de la population sur le territoire.

Centre Social CAF de Castelsarrasin - Tél. : 05 63 04 69 40

19, rue Pasteur - 82100 Castelsarrasin

Centre Social CAF de Moissac - Tél. : 05 63 05 09 63

14, avenue du docteur Rouanet - 82200 Moissac

Centre Social Intercommunal du Sud-Quercy de Lafrançaise

15, place de la Halle - 82130 Lafrançaise - Tél. : 05 63 02 39 99 ou 06 71 21 32 12

Centre Social Intercommunal Grand-Montauban - Tél. : 05 63 91 57 21

Communauté d'Agglomération - 580, rue François Mauriac - 82000 Montauban

Centre Social intercommunal de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier - Tél. : 05 63 30 03 31

120, av Jean Jaurès - 82370 Labastide-Saint-Pierre - Site : www.cctgv.fr

Les 12 pôles de développement social

De la naissance jusqu'aux âges les plus avancés, les équipes des pôles accueillent, orientent et accompagnent dans leurs parcours de vie les différents publics de leur territoire dans les domaines suivants : logement, budget, petite enfance, prévention et protection de l'enfance, soutien éducatif et psychologique, prévention santé adulte, prévention de la personne adulte vulnérable et insertion.

Toutes les catégories d'agents (médecin, infirmière, puéricultrice, sage-femme, éducateur, psychologue, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, référents personne âgée/ personne handicapée) permettent de répondre aux besoins des usagers.

Beaumont-de-Lomagne : 12, rue du Toureilh Tél. : 05 63 26 20 61

Castelsarrasin : 22, rue de la Mouline Tél. : 05 63 32 51 45

Caussade : 33, rue de l'Abreuvoir Tél. : 05 63 64 93 33

Grisolles : 2, rue Alphonse Daudet Tél. : 05 63 27 00 90

Moissac : 8, place des Récollets Tél. : 05 63 04 65 00

Montech : 3, rue des Écoles..... Tél. : 05 63 27 09 51

Nègrepelisse : Rue de la Piscine Tél. : 05 63 30 91 54

Valence D'Agen : 54, boulevard Victor Guilhem Tél. : 05 63 39 66 22

Pôle-Les Chênes : Rue Lenôtre..... Tél. : 05 63 66 46 36

Pôle-Centre-Villebourbon : 7, allée Montariou Tél. : 05 63 21 46 51

Pôle-Labat : 13, rue du Docteur Labat Tél. : 05 63 92 03 20

Pôle-Unal : Avenue Marcel Unal Tél. : 05 63 66 85 75

SERVICE ENFANCE FAMILLE / MISSION JEUNESSE

Les travailleurs sociaux de la Direction de la Solidarité Départementale aident les jeunes à surmonter des situations de rupture avec l'environnement familial, scolaire ou social. Dans cet objectif, ils mutualisent les compétences des différents acteurs sociaux. Le service Enfance Famille s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent de graves difficultés qui ne peuvent être prises en charge par les dispositifs établis et pouvant induire une marginalisation. La prévention spécialisée s'adresse à des jeunes qui n'ont pas trouvé, qui ne trouvent plus ou refusent l'accompagnement social et éducatif dont ils auraient besoin. Leurs difficultés se cumulent et se manifestent dans la vie en société.

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE (DSD)

7, allées Mortarieu - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 21 42 00 - Site : www.ledepartement.fr

ESPACE MÉDIATION FAMILLE

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui vous permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.

Si vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, de séparation, de divorce... Le médiateur familial vous propose d'aborder "pas à pas" tous les aspects concrets de l'organisation à définir après une séparation : le planning d'accueil de votre enfant (année scolaire, vacances...), la façon dont il ira d'un domicile à un autre, sa scolarité, le suivi de sa santé, ses pratiques religieuses, ses relations avec la famille au sens élargi, ses loisirs, le coût de son éducation et tout autre sujet que vous souhaitez évoquer.

5, boulevard Gustave Garrisson - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 63 54 37

Courriel : mediation82@orange.fr

Site : www.mediation82.com

LA MAISON DES ADOS

Lieu d'accueil et d'écoute pour les 11-25 ans, les parents et les professionnels. Chacun peut y venir pour parler, s'informer, se poser, rencontrer des professionnels (médecins, éducateurs/trice, pédopsychiatre, psychologues, infirmier/e, conseillère en économie sociale et familiale etc.), trouver des ressources, des adresses, développer des projets, participer à des activités avec d'autres jeunes.

312, Boulevard Montauriol - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 63 72 95

Site : www.mda82.com

PIF : POINT INFORMATION FAMILLE DE L'UDAF 82

La vie de famille réserve des surprises à chaque instant de son évolution, des bonnes, des moins bonnes...

Le point info famille vous informe, vous accompagne, vous oriente vers les structures et les personnes qui répondront aux besoins de chacune des étapes de cette évolution : naissance, adoption, mode de garde d'enfants, accompagnement scolaire, handicap et perte d'autonomie, aides légales et sociales, conseil conjugal, médiation familiale, loisirs...

Ce lieu unique vous permettra de simplifier vos démarches de la vie quotidienne et d'être dirigé vers le bon interlocuteur. Le PIF est gratuit et ouvert à toutes les familles pour une mise à disposition d'une documentation actualisée et pour simplifier les démarches du quotidien.

5, Boulevard Gustave Garrisson - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 41 70

Courriel : pif82@orange.fr

PLATE-FORME DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les plates-formes de suivi et d'appui s'adressent aux jeunes de plus de 16 ans :

- ➔ qui ont quitté le système scolaire ou l'apprentissage sans avoir obtenu de diplôme ;
- ➔ qui souhaitent trouver une solution de formation ou préparer leur entrée dans la vie active.

Les plates-formes réunissent l'ensemble des acteurs locaux concernés par la lutte contre le décrochage et l'insertion :

- ➔ Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O.)
- ➔ Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire de l'éducation nationale (M.L.D.S)
- ➔ Missions Locales
- ➔ Pôle emploi
- ➔ Maisons Communes Emploi Formation (M.C.E.F)
- ➔ Chambres consulaires
- ➔ Collectivités territoriales partenaires
- ➔ Bureau du Service National
- ➔ Associations
- ➔ Protection judiciaire de la jeunesse

Si votre enfant est scolarisé, vous pouvez contacter : le chef d'établissement, le professeur principal, le conseiller d'orientation psychologue, le coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Si votre enfant a quitté le système scolaire, vous pouvez contacter : le Centre d'Information et d'Orientation, la Mission Locale.

VOUS POUVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DU
CIO LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS :

CASTELSARRASIN :
Tél. : 05 61 17 74 99

MONTAUBAN :
Tél. : 05 63 66 12 66

TÉMOIGNAGES

Depuis le CE2, François, Paul et Marc ont lancé des rumeurs sur Stéphane auprès des autres camarades. Ces violences se poursuivent sur des jeux en ligne (Clash of Clans). A l'entrée au collège, l'équipe de direction propose un espace de médiation. Les harceleurs sont reçus par l'assistant de service social et le professeur principal. Ils reconnaissent les faits "on embêtait Stéphane et aucun adulte ne s'interposait. Nous avons créé une bande anti Stéphane pour nous venger de lui car il n'était pas sympa au rugby et c'était M. je sais tout en classe". François et Paul regrettent la violence commise sur Stéphane. Paul explique même "je faisais des cauchemars et je me voyais à la place de Stéphane". Ils affirment avoir fait cela car Marc les obligeait à le faire: "On a du mal à lui dire non."

Stephane, aujourd'hui 13 ans

D'après les professionnels, l'espace de médiation a permis de mettre fin au harcèlement.

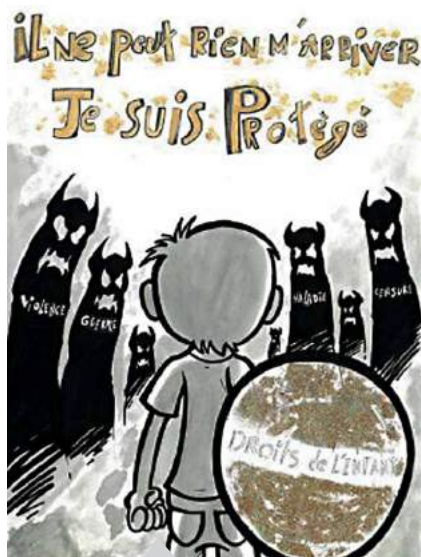
C'est dès la rentrée au collège qu'un grand a commencé à m'insulter: "t'es qu'un sale arabe, tu vas dégager d'ici". Au départ il me bousculait et puis il a commencé à me frapper, parfois il me traînait dans les escaliers du collège. Personne ne disait rien. A la maison je racontais que je m'étais fait mal au foot car on me posait la question "pourquoi tu boites". J'avais honte d'en parler. Cette situation a duré un an.

Marwan, aujourd'hui 25 ans

DÉNONCER LE HARCÈLEMENT EST UN DEVOIR CITOYEN!

LE HARCÈLEMENT
PEUT PRENDRE DIFFÉRENTES FORMES

- » Les autres jeunes de ton âge évitent de te parler et tu te sens seul et mal.
- » Tu es agressé verbalement par un camarade : "t'as une sale gueule toi, dégage de là, regarde comme tu louches...".
- » Tu es devenu le souffre-douleur d'un groupe de jeunes filles ou de garçons qui se moquent de toi.
- » On te met à l'écart parce qu'on te dit : "tu n'es pas comme les autres".
- » On raconte des choses sur toi sur le net.
- » On te rackette régulièrement...



CE QUE DIT LA LOI

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être **verbale, physique ou psychologique** plus ou moins visible : cyber-harcèlement ; blogs, e-mails, réseaux sociaux, téléphones portables, jets d'objets, pincements, tirages de cheveux, moqueries, surnoms méchants, insultes, coups, racket, mise à l'écart, propagation de rumeurs...

Le harcèlement est punissable d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Peine pouvant être

DES REPÈRES...



portée à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende en cas de circonstances aggravantes : victime mineur de 15 ans, vulnérabilité de la victime, l'utilisation d'un service de communication au public en ligne par l'agresseur... Les victimes pourront porter plainte sur la base de l'article 222-33-2-2 du code pénal.

Si vous êtes mineur, vos parents devront vous accompagner dans cette démarche.

Si vous êtes majeur, vous pourrez exercer ce droit seul.

TU ES HARCELÉ ? NE RESTE PAS SEUL.

Il faut avant tout que tu sois secouru, protégé et mis hors de danger.

DEMANDE DE L'AIDE.



SORS DU SILENCE, N'AIE PAS PEUR !

Tu peux en parler avec une personne en qui tu as confiance et voir avec elle comment te faire aider et protéger.



NE RESTE PAS SOUMIS !

Tu peux te faire aider pour que ton agresseur ne te fasse plus mal et te respecte.

Parents
Professeur Enseignant
Assistant d'éducation
Médecin Psychologue CPE
Procureur Gendarmerie
Parents d'amis Chef d'établissement
Assistant de service social Infirmière
Police Juge des enfants
Educateurs Autre membre de la famille
un professionnel de la Cellule
Départementale de Protection de l'Enfance

PARENT QUE FAIRE ?



EN PARLER POUR TROUVER DE L'AIDE ET DES SOLUTIONS !

- Prenez rendez-vous avec la direction de l'établissement scolaire. Expliquez la situation, demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème. Si la situation est avérée, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence.

CONSEILS :

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

➔ **VOTRE ENFANT PEUT CRAINDRE DE PARLER :** Rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.



<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-victime>

LES ADRESSES



14 MAINTENANT	15	URGENCES MÉDICALES
POLICE SECOURS PROTECTION/SIGNALEMENT/PLAINTES	17	112 DEPUIS UN FIXE
18		POMPIERS
HÉBERGEMENTS D'URGENCE		115

AVIR 82 :**Association d'Aide Aux Victimes et de Réinsertion**

Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales. Cette mission comprend l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation des victimes d'infractions.

PALAIS DE JUSTICE

3, place du coq - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 58 09 - Fax : 05 63 21 40 33

Courriel : contact@avir82.org

CDAD :**Conseil Départemental d'Accès au Droit de Tarn-et-Garonne**

L'aide à l'accès au droit comporte :

- ➔ L'information générale des personnes sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
- ➔ L'aide à l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles ;
- ➔ La consultation en matière juridique ;
- ➔ L'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Place du Coq - 82013 Montauban Cedex

Tél. : 05 63 21 40 00 - Fax : 05 63 21 40 66

Site : www.cdad82.fr

DES PERMANENCES SONT ORGANISÉES CONTACTER LE CDAD

DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des Droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés par toute personne publique ou privée. Il est chargé de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les services publics, de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité, de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Il est aussi chargé de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'Enfant consacrés par la loi ou un engagement international ratifié et approuvé par la France. Il peut être saisi par courrier postal, internet ou par l'intermédiaire de ses délégués.

PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

2, allée de l'Empereur - BP 779 - 82013 Montauban Cedex

M. Norbert OTOLINI : **05 63 22 83 35**

M. Gérard NEGRE : **05 63 22 83 30**



GENDARMERIE NATIONALE - LE POINT CYBER RÉFÉRENT

Major Jean-Louis MARTY

Tél. : **05 63 22 52 60**

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

L'académie met à la disposition des victimes, témoins ou auteurs un
NUMÉRO VERT SOS VIOLENCES :

➔ ÉLÈVES OU PERSONNELS D'UN ÉTABLISSEMENT :

0805 46 46 46

(appel gratuit depuis un téléphone fixe)

NON AU HARCÈLEMENT

**ÉLÈVES, PARENTS,
PROFESSIONNELS :
APPELEZ LE**

3020 Service & appel
gratuits

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf jours fériés)

#NonAuHarcèlement
education.gouv.fr/nonauharcèlement



SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET

Gratuit, anonyme, confidentiel

➔ N° VERT "NET ÉCOUTE"

0 800 200 000

(appel gratuit depuis un téléphone fixe)

SI VOUS ÊTES VICTIME DE DISCRIMINATION RACIALE

➔ N° VERT

114

(appel gratuit depuis un téléphone fixe)

TÉMOIGNAGES

J'avais 17 ans quand 3 copains sont morts dans un accident de la route. C'était un dimanche matin, on sortait de boîte de nuit. On avait pas mal bu, je ne me rappelle pas de tous les mélanges car je me suis endormi à un moment. Avant de se dire au revoir on s'est fumé un joint. Pour rentrer chez nous on devait prendre des petites routes car c'est la campagne. Ce matin-là j'avais décidé de rester dormir dans ma voiture car trop fatigué pour conduire. C'est le soir qu'un copain m'a appelé pour me raconter que les 3 copains avaient loupé un virage et étaient rentrés dans un arbre. C'est dur de vivre sans eux. Vraiment trop dur. - David, 20 ans

Damien est suivi par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) depuis l'âge de 17 ans pour des faits de cambriolages multiples. Lors d'un entretien avec l'éducateur, il avouera consommer tout type d'alcool depuis l'âge de 15 ans, période qui correspond à la séparation de ses parents. A chaque fois qu'il commet un délit, il est ivre, ne maîtrisant plus ses agissements et se laisse entraîner par un groupe de jeunes de son village: "ici, il n'y a rien à faire, alors on boit tout ce que nous trouvons, on oublie, on se sent plus fort"...

Un nouveau cambriolage le conduira quelques semaines en prison. Après de nombreux échanges avec l'éducateur, il a finalement compris qu'il pouvait y avoir un lien entre ses consommations d'alcool et ses passages à l'acte, mais également qu'il y avait des raisons à cette forte consommation d'alcool. Damien a accepté un accompagnement vers une association spécialisée pour l'aider..

Suite à plusieurs séances, il prend conscience de ses difficultés et lors de son jugement, il est d'accord avec la mise en place d'une obligation de soin.

Educateur de la PJJ pour le suivi de Damien (18 ans)

Je ne supporte pas mon beau-père qui ne m'a pas calculé pendant 5 ans. Là, je préfère rester dans mon monde comme ça personne ne me casse la tête. Je joue toute la journée et toute la nuit jusqu'à ce que je m'endorme avec la manette dans la main. Je n'ai plus envie de venir à l'école et je n'ai plus envie d'être dans ce monde qui ne m'intéresse plus.

Au sein de l'établissement scolaire Paul scolarisé en 6^e a été repéré pour sa dépendance au jeu et a été pris en charge par le CMP (Centre Médico-Psychologique).

Les conduites à risques en quelques mots

Souffrance **Accro**
Fragilité **Fatigue** **Abandon**
Déconcentration **Boulimie**
Manque **Dépendance**
Agressivité **Dépression** **Echec**
Dommages **Repli** **Abus** **Anoréxie**
Conduites sexuelles
à risques

Le terme de "CONDUITES À RISQUE" désigne un ensemble de comportements et de pratiques souvent répétitives qui sont susceptibles de

mettre en danger les individus eux-mêmes et leur entourage sur le plan physique, psychologique ou social.

POUR LES JEUNES LA CONDUITE À RISQUE EST INTERPRÉTÉE COMME :

- ➔ La recherche de sensations, plus importante chez les garçons, notamment au volant*, qui se reconnaissent fortement dans les stéréotypes masculins.
- ➔ Une évasion (la publicité exploite cet aspect), un espace à part, clos, protégé, sécurisé, libre, offrant une vision irréaliste et de rêve.
- ➔ Un moyen de découvrir des sensations, de faire monter l'adrénaline.

Le saviez-vous ?

Les jeunes filles sont plus prudentes et plus réactives que les garçons. Elles ont plus conscience qu'il faut protéger leurs amis et se montrent parfois capables d'intervenir pour éviter les risques (mettre son casque, refus de monter dans la voiture d'un conducteur alcoolisé, appel des parents quand il y a une situation à risque...).

Les messages diffusés au travers des médias de consommation s'opposent aux messages diffusés en matière de prévention : le risque routier, la consommation d'alcool sont banalisés (médias, nombreuses publicités qui utilisent le terme "addict"). Savoir décrypter ces messages permet de ne pas être "un jeune influençable."

* Le genre dans la prise de risque (étude menée par l'INRETS)

DIRE "NON" FACE À UNE SITUATION À RISQUE

et savoir appeler à l'aide en cas de besoin, veiller sur ses amis, rester en capacité d'anticiper les risques pour mieux se protéger sont des actes effectués par des jeunes qui ont déjà sauvé des vies.

JEUNE, QUE FAIRE ?
DEMANDE DE L'AIDE,
NE RESTE PAS SEUL...



OSE EN PARLER
À UN ADULTE DE
CONFIANCE



CONSEILS

Faire la fête, oui, mais en évitant les dangers : adopter une conduite responsable, pour les autres et pour soi, ne pas se laisser piéger par les influences des copains ou des médias !

➔ Il faut prendre conscience que le plaisir recherché peut être vécu tout en réduisant la prise de risque.

Parents

CPE

Éducateur

Psychologue

Enseignant

Médecin

Assistant de service social

Infirmière

Assistant d'éducation

Autre membre de la famille

Un professionnel de la Cellule

Départementale de Protection de l'Enfance

PARENT QUE FAIRE ?

DÈS LE PREMIER SIGNE N'HÉSITEZ PAS
À DEMANDER DE L'AIDE !

Il est important de trouver une écoute.

**CONSEILS :**

Les notions de plaisir, de défi, de liberté, de risques font partie intégrante du développement de l'adolescent.

➔ SI VOUS ÊTES EN DIFFICULTÉS AVEC VOTRE ADOLESCENT, ne tardez pas à vous faire aider par un professionnel.

Tous les professionnels de la santé et des services sociaux
Juge des enfants Procureur
 Éducateur Médecin Psychologue Assistant de service social
 Un professionnel de la Cellule Infirmière
 Départementale de Protection de l'Enfance
 Gendarmerie Police



LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

La consommation d'alcool représente 49 000 décès par an. Les jeunes sont particulièrement exposés aux effets nocifs de l'alcool.

Plus les consommations de l'alcool et des drogues (cannabis...) débutent précocement dans la vie plus les risques de dépendance et les problèmes de santé à l'âge adulte seront importants.

Les consommations d'alcool et de drogues ont des effets sur le consommateur lui-même et aussi sur les autres : accidents de la route, violences physiques, morales ou sexuelles, troubles de l'attention et de la mémoire, coma éthylique, traumatismes, crise de paranoïa, décès...

EXEMPLES DE CONSOMMATIONS QUI EXPOSENT DIRECTEMENT AUX RISQUES :

- ➔ Prise d'alcool en quantité supérieure à deux verres dose "bar" ;
- ➔ Faire des mélanges, notamment avec des drogues comme le cannabis (15 fois plus de risques avec l'alcool + cannabis) ;
- ➔ Conduire vite sur la route parce qu'on ne perçoit plus la vitesse ou qu'on croit que "rien ne peut nous arriver" ;
- ➔ Conduire sans permis.

IL EST INTERDIT DE CONDUIRE AVEC UNE ALCOOLÉMIE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 0,5 G D'ALCOOL PAR LITRE DE SANG (ou 0,25 mg/air expiré)

NÉ VOUS LAISSEZ PAS SURPRENDRE !

2 VERRES = 2 UNITÉS D'ALCOOL = 0,5 G/L ENVIRON



Source : www.moderation.org

Rappelez-vous que le **TAUX MAXIMAL D'ALCOOLÉMIE EST ATTEINT 1 HEURE APRÈS** avoir consommé au cours d'un repas, et 1/2 heure après avoir consommé à jeun : **c'est seulement après ce pic d'alcoolémie que le taux d'alcool dans le sang diminue.**

Un individu en bonne santé élimine en moyenne 0,10 à 0,15 g par heure.



LES EFFETS DE LA CONSOMMATION EXCESSIVE ET RÉGULIÈRE D'ALCOOL

*L'ALCOOL ENGOURDIT LE CERVEAU
ON S'ENDORT*

CONFUSION MENTALE

CELLULES DÉTRUITES

*MAUVAISE HUMEUR
(PEURS, COLÈRES
ÉMOTIONS EXAGÉRÉES)*

*VULNÉRABLE AUX ACTES
SEXUELS NON PROTÉGÉS*

*DÉSHYDRATATION
MAL DE TÊTE*

*SENTIMENT DE BIEN-ÊTRE
ET DE DÉTENTE*

DIMINUTION DE L'OUÏE

TROUBLES DE LA VISION

VOMISSEMENTS

VISAGE ROUGE

JUGEMENT ALTÉRÉ

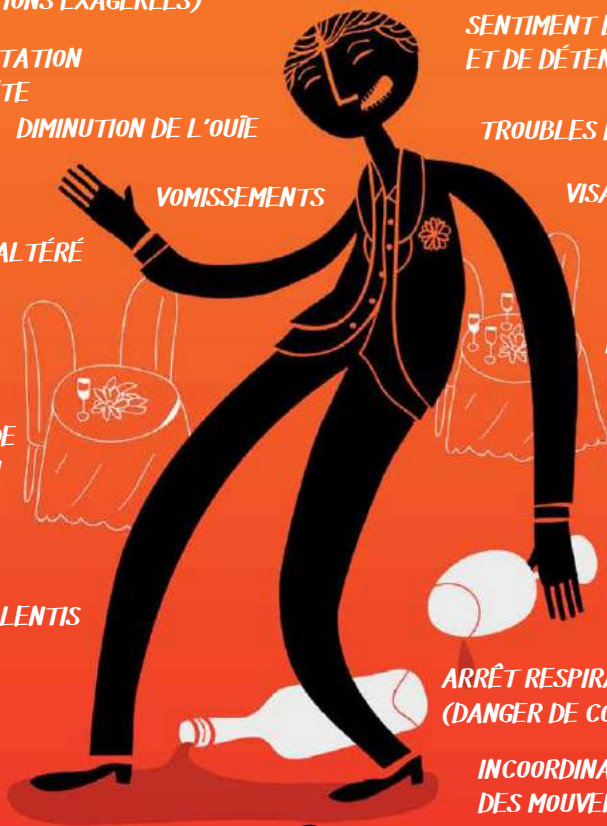
PLUS BAVARD

*DIMINUTION DE
L'ATTENTION*

RÉFLEXES RALENTIS

*ARRÊT RESPIRATOIRE
(DANGER DE COMA ET DE DÉCÈS)*

*INCOORDINATION
DES MOUVEMENTS
ET SENSATION DE PARALYSIE*





LES COMPORTEMENTS À RISQUES SUR LA ROUTE

Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité chez les 14-24 ans, soit plus de 40 % des décès chez les garçons de 15-19 ans. C'est le week-end que le nombre de tués est le plus élevé.

Le Tarn-et-Garonne se situe parmi les départements où sont recensés un grand nombre d'accidents mortels notamment chez les 14-24 ans.

Bien que les motocyclistes parcourent en moyenne assez peu de kilomètres par an et ne constituent que 0,8 % du trafic, ils représentent 12,5 % des conducteurs impliqués dans un accident corporel et 12,8 % des victimes.

C'est souvent par goût de la prise de risque que les jeunes choisissent de se déplacer à moto : 83 % des motocyclistes tués ont entre 15 et 44 ans, et 54 % entre 20 et 34 ans. 46 % des tués à cyclomoteur sont âgés de 15-19 ans. C'est en effet l'un des principaux modes de déplacement des jeunes de cette tranche d'âge.



LE SUICIDE

Chaque année, près de 11 000 personnes mettent fin à leurs jours. C'est la deuxième cause de décès chez les jeunes de 15-24 ans. Les facteurs de risque du suicide sont :

- ➔ Sentiment d'isolement
- ➔ Maltraitance
- ➔ Violences psychologiques, physiques et sexuelles
- ➔ Discriminations
- ➔ Relations conflictuelles
- ➔ Consommations nocives d'alcool et de drogues
- ➔ Stress
- ➔ etc.

LES
ADRESSES

Près
de chez vous



14

MALENTENDANT

15

URGENCES MÉDICALES

POLICE SECOURS
PROTECTION/SIGNELEMENT/PLAINTES

17

112

DEPUIS UN FIXE

18

POMPIERS

HÉBERGEMENTS D'URGENCE

115

DROGUES

0 800 23 13 13

DROGUESINFOSERVICE.FR

DE 9H À 2H

APPEL GRATUIT
DEPUIS POSTE FIXE

ANPAA 82 : Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie

Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des addictions : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

19, rue Hoche - 82000 Montauban

Tél. 05 63 03 31 59

Courriel : anpaa82@anpaa.asso.fr

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE
0 800 32 123 QUELQU'UN VOUS ÉCOUTE
24 HEURES SUR 24, DANS L'ANONYMAT

CONTACT 31

Contact est une union d'associations départementales qui a pour but d'aider les familles et leurs amis à comprendre et à accepter l'homosexualité ou la bisexualité de leur fils, de leur fille ou de leurs proches, aider les lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, à communiquer avec leur entourage, lutter contre l'homophobie, et notamment contre les discriminations.

24, Bis rue Ste Anne - 31000 Toulouse

Tél. : 05 61 55 43 86

Site : www.asso-contact.org/31/

CSSCA :**Centre de Soins Spécialisés aux Conduites Addictives**
(Centre Hospitalier de Montauban)

CSSCA prend en charge toutes addictions, délivrance des traitements de substitutions aux opiacés.

100, rue Léon Cladel - BP765 - 82000 Montauban

Tél. 05 63 92 82 90

PERMANENCES :

- Maison des adolescents : **Tél. 05 63 63 72 95**

- Centre hospitalier Intercommunal Castelsarrasin

- Moissac (aux consultations externes) : **Tél. 05 63 04 67 27**

DDT : Direction Départementale des Territoires

Sous l'autorité du préfet, la DDT veille au développement équilibré et durable des territoires, tant urbains que ruraux. Par exemple, elle met en œuvre les politiques relatives aux déplacements et à la sécurité routière.

Tél. : 05 63 22 23 81 ou 05 63 22 23 82

EPICE 82 :**Drogues et société. Parlons-en !**

Association qui s'adresse à toute personne concernée de près ou de loin par la consommation de drogues et propose un accompagnement socio-éducatif. L'équipe d'EPICE est composée d'une infirmière et d'éducateurs formés sur les questions d'addiction et de prévention. Son travail s'articule avec les acteurs des prises en charge médico-psycho-sociales et les propositions socio-culturelles existantes. Quel que soit la consommation ou le niveau de dépendance, vous pouvez y rencontrer un interlocuteur pour en parler.

3, rue Théophile Delcassé - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 62 48 - Site : www.epice82.fr

Accueil anonyme et gratuit

LES HÔPITAUX DE JOUR

Unités de soins permettant la mise en œuvre, auprès de jeunes enfants, d'enfants et d'adolescents, d'un travail relationnel et éducatif, assurant des soins intensifs, polyvalents, individuels ou en groupe.

Ce travail inclut un accompagnement des familles et une articulation avec les autres lieux de vie de l'enfant. Les hôpitaux de jour accueillent des enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans présentant des troubles de la personnalité.

HÔPITAL DE JOUR ENFANTS

2, rue des Capucins - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 92 86 94

Hôpital de jour à Pordegui

72, chemin de Promes - 82100 Castelsarrasin

Tél. : 05 63 29 63 15

HÔPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS

Structure de soins permettant la mise en œuvre, auprès d'adolescents, d'un travail relationnel et éducatif, assurant des soins intensifs, polyvalents, individuels ou en groupe. Ce travail inclut un accompagnement des familles et une articulation avec les autres lieux de vie de l'adolescent. Il accueille 8 adolescents âgés de 12 à 18 ans présentant des troubles psychologiques.

HÔPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS

84, rue du 11^e Régiment d'Infanterie - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 91 19 36

USAHC : Unités de Soins pour Adolescents Hospitalisations et Consultations

Capacité d'accueil : 8 lits.

Unité d'hospitalisation à temps complet nécessitant l'adhésion aux soins psychiques pour l'adolescent et sa famille qui a pour but :

- ➔ de proposer un temps de soins spécifiques à l'adolescent ;
- ➔ d'organiser un séjour de durée limitée, définie et réévaluée par l'équipe soignante ;
- ➔ d'offrir un lieu d'écoute et de parole pour l'adolescent et sa famille ;
- ➔ de préserver les liens avec la famille et l'ensemble des partenaires (école, aide sociale à l'enfance, institutions...).

SUR CHACUNE DES UNITÉS

LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SONT À VOTRE ÉCOUTE :

*Psychiatres, Psychologues, Infirmiers, Éducateurs, Orthophonistes,
Psychomotriciens, Enseignants, Secrétaires.*

USAHC

100, rue Léon Cladel - BP 765 - 82013 Montauban Cedex

Tél. : 05 63 92 82 30

CENTRE DE THÉRAPIE FAMILIALE ET CONJUGALE

Accueil des couples et des familles en souffrance (maladie, difficultés conjugales, crises familiales, difficultés ou troubles liés à l'enfant ou à l'adolescent).

CENTRE DE THÉRAPIE FAMILIALE ET CONJUGALE

15, place Franklin Roosevelt - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 20 35 03

LA MAISON DES ADOS

Lieu d'accueil et d'écoute pour les 11-25 ans, les parents et les professionnels. Chacun peut y venir pour parler, s'informer, se poser, rencontrer des professionnels (médecins, éducateurs/trice, pédopsychiatre, psychologues, infirmier/e, conseillère en économie sociale et familiale etc.), trouver des ressources, des adresses, développer des projets, participer à des activités avec d'autres jeunes.

312, boulevard Montauriol - 82000 Montauban
Tél. : 05 63 63 72 95 - Site : www.mda82.com

LE PLANNING FAMILIAL 82

Lieu d'accueil et d'information sur les questions de sexualité, contraception, IVG, maternité et parentalité, en individuel ou en groupe, conseil conjugal, actions de prévention en groupe. Un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les victimes de violences conjugales et de violences sexuelles, de mariages forcés. Animation de programmes de santé publique, réduction des risques sexuels, contraception, sexualité et vulnérabilité. Formation des professionnels dans le cadre d'une approche de genre, sur les questions de sexualité et des violences faites notamment aux femmes et aux enfants. Le Planning Familial s'implique dans la lutte contre toutes les formes de discriminations faites aux femmes et participe localement et internationalement aux actions et mobilisations autour des droits des femmes. Mais aussi, l'escale des femmes du monde et l'accueil de jour (pour les femmes victimes de violences conjugales).

ACCUEIL DE JOUR pour femmes victimes de violences
Accueil, écoute et accompagnement

505, avenue des Mourets - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 01 32 - Site : www.planning-familial.org

SEXUALITÉ - CONTRACEPTION - IVG

INFORMATION, CONSEIL, ÉCOUTE : 0 800 08 11 11

Service & appel anonymes et gratuits

PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

Les Centres Médico-Psychologique (CMP)

Prise en charge des enfants et des adolescents présentant des troubles psychologiques.

Le CMP accueille le public et élabore des projets de soins ambulatoires, il assure la coordination des intervenants et des partenariats extérieurs.

Les prestations offertes associent les compétences d'équipes pluridisciplinaires : pédopsychiatre, psychologue, infirmier, éducateur, orthophoniste, psychomotricien, assistant de service social, cadre de santé et secrétaire.

CAMPA :

Centre Médico-Psychologique et Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel pour adolescents

11, rue Jouhaux - 82000 Montauban

Tél. CMP : 05 63 91 57 49

Tél. CATTP : 05 63 20 21 84

CMP DE MONTAUBAN

23, rue du Dr Alibert - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 92 86 93

CMP DE CASTELSARRASIN

99, avenue de Courbieu - 82100 Castelsarrasin

Tél. : 05 63 29 63 11

CMP DE MOISSAC

3, boulevard Alsace Lorraine - 82200 Moissac

Tél. : 05 63 04 75 87

CMP DE VALENCE D'AGEN

Avenue Jean Baylet - 82400 Valence d'Agen

Tél. : 05 63 29 03 43

TÉMOIGNAGES

Je n'arrive pas à faire mes devoirs à la maison. Mon beau père est toujours en train de crier sur ma mère, de l'insulter et même une fois il l'a poussé, il lui a craché dessus. J'en ai marre de vivre avec eux et j'ai envie d'aller vivre avec mon père car je n'arrive plus à dormir, à manger et à me concentrer à l'école.

Juliette en classe de 3^e

Mon père quittait parfois la maison pendant des jours, je ne sais pas où il allait. Ma mère ne disait rien. Et puis, quand il rentrait, mes parents se disputaient, ils criaient. Quand mon père était énervé, il me donnait des coups de pieds et me giflait quand je ne faisais pas rapidement ce qu'il voulait. Il m'a même frappé avec une ceinture, là j'avais peur que les copains le remarquent donc je séchais les cours. Il faisait la même chose avec mes frères. J'ai beaucoup pleuré tout seul car je ne voulais pas que ma mère soit triste. Aujourd'hui je vais mieux mais je ne veux plus voir mon père car à cause de lui ma mère souffre et mes frères ont mal tourné (2 frères sont en prison).

Mathieu, 25 ans.

Les violences dans la famille en quelques mots

1

SEXUELLES

VIOLS / BLESSURES / PORNOGRAPHIE
RELATIONS IMPOSÉES / RELATIONS À PLUSIEURS IMPOSÉES
PROSTITUTION

SPIRITUELLES

DÉNIGREMENT
INTERDICTION
ADHÉSION SOUS CONTRAINTE

2

3

PSYCHOLOGIQUES

DÉVALORISATION / VEXATIONS / MÉPRIS
DÉNIGREMENT / CHANTAGE / MENACES / CONTRÔLE
ISOLEMENT / HARCÈLEMENT

PHYSIQUES

BOUSCULADES / GIFLES / COUPS DE PIED / COUPS DE POING
BRÛLURES / MORSURES / TRAÎNER PAR LES CHEVEUX
FESSÉES/ÉTRANGLEMENTS / SÉQUESTRATION

4

5

VERBALES

INJURES
OBSCÉNITÉS
INSULTES

LES ENFANTS EXPOSÉS SONT DES VICTIMES À PART ENTIÈRE.
UN DEVOIR CITOYEN : lorsqu'il nous semble qu'un enfant court un danger ou risque d'en courir un, nous devons agir !

TU VIS DES VIOLENCES DANS TA FAMILLE ?

Il faut avant tout que tu sois secouru,
protégé et mis hors de danger.

DEMANDE DE L'AIDE.
NE RESTE PAS SEUL.

OSE EN PARLER
À UN ADULTE DE
CONFIANCE



Animateur
Enseignant **Police**
Infirmière **Gendarmerie**
Chef d'établissement **Médecin**
Psychologue **Éducateur**
Autre membre de la famille **CPE**
Professeur **Assistant** **Service social**
Un professionnel de la Cellule
Départementale de Protection de l'Enfance

PARENT QUE FAIRE ?

BRISEZ LE SILENCE !

OSEZ EN PARLER
À UN PROFESSIONNEL



Tous les
professionnels de la santé
et des services sociaux

Juge des enfants Assistant Procureur
Éducateur Médecin Service social
Délégué du défenseur des droits Psychologue
Gendarmerie Police Infirmière
Un professionnel de la Cellule
Départementale de Protection de l'Enfance



LA MALTRAITANCE

La maltraitance entraîne des souffrances pour les enfants et leurs familles, et peut avoir des conséquences à long terme. Elle provoque un stress auquel on associe une perturbation du développement précoce du cerveau. Un stress extrême peut affecter le développement du système nerveux et immunitaire. Dès lors, les enfants maltraités, devenus adultes, sont davantage exposés à divers troubles comportementaux, physiques ou psychiques tels que :

- ➔ Taux de suicide des victimes X 5
- ➔ Consommation accrue de psychotropes
- ➔ Perte de 1 à 4 années de vie en bonne santé
- ➔ Délinquance à récidive



LES
ADRESSES



14

MALENTENDANT

15

URGENCES MÉDICALES

POLICE SECOURS

PROTECTION/SIGNALEMENT/PLAINTES

17

112

DEPUIS UN FIXE

18

POMPIERS

HÉBERGEMENTS D'URGENCE

115

AVIR 82 : Association d'Aide aux Victimes et de Réinsertion

L'accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales. Cette mission comprend : l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation des victimes d'infractions.

PALAIS DE JUSTICE

3, place du coq - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 58 09

Fax : 05 63 21 40 33 - Courriel : contact@avir82.org

CAF de Tarn-et-Garonne : Pôle d'intervention sociale de la Caisse d'Allocations Familiales

Les travailleurs sociaux de la CAF accompagnent les parents qui rencontrent une situation fragilisant leur famille (décès, difficulté pour payer le loyer, séparation, maladie, handicap etc.).

37, avenue Gambetta - BP 780 Montauban Cedex

Tél. : 0810 258 210 (0.06€/min+ appel local)

Suivi de dossier et informations pratiques 24h/24, 7j/7

Site : <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-tarn-et-garonne/offre-de-service>

CIDFF**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles**

Accès aux droits, informations juridiques, médiation interculturelle, lieu d'écoute et de suivi psychologique des femmes victimes de violences, Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi, accompagnement des femmes en situation de monoparentalité, actions de Prévention des violences sexistes.

SUR RENDEZ-VOUS

29 bis, faubourg du Moustier - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 11 61 - Courriel : cidff82@cidff82.com

Site : <http://www.cidff82.com>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE : DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ (DSD)

CELLULE DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

0 800 00 82 82 (24h/24)

Elle occupe un rôle majeur pour protéger les enfants et les jeunes. Elle est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes qu'elle reçoit.

Les 12 pôles de développement social

De la naissance jusqu'aux âges les plus avancés, les équipes des pôles accueillent, orientent et accompagnent dans leur parcours de vie les différents publics de leur territoire dans les domaines suivants : logement, budget, petite enfance, prévention et protection de l'enfance, soutien éducatif et psychologique, prévention santé adulte, prévention de la personne adulte vulnérable et insertion.

Toutes les catégories d'agents (médecin, infirmière, puéricultrice, sage-femme, éducateur, psychologue, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, référents personne âgée/ personne handicapée) permettent de répondre aux besoins des usagers.

L'Aide Sociale à l'Enfance :

- ➔ La Cellule Départementale de Protection de l'Enfance 0 800 00 82 82
- ➔ Le Service Enfance Famille (mission placement et mission jeunesse : Aide Éducative à Domicile, prévention spécialisée, accueil des mineurs non accompagnés, Jeunes Majeurs)
- ➔ Le Service Adoption et recherche des origines
- ➔ Le Service de Protection Maternelle et Infantile : les centres de planification et d'éducation familiale, les actions en faveur des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles

Beaumont-de-Lomagne : 12, rue du Toureilh Tél. : 05 63 26 20 61

Castelsarrasin : 22, rue de la Mouline Tél. : 05 63 32 51 45

Caussade : 33, rue de l'Abreuvoir Tél. : 05 63 64 93 33

Grisolles : 2, rue Alphonse Daudet Tél. : 05 63 27 00 90

Moissac : 8, place des Récollets Tél. : 05 63 04 65 00

Montech : 3, rue des Écoles..... Tél. : 05 63 27 09 51

Nègrepelisse : Rue de la Piscine Tél. : 05 63 30 91 54

Valence D'Agen : 54, boulevard Victor Guilhem Tél. : 05 63 39 66 22

Pôle-Les Chênes : Rue Lenôtre..... Tél. : 05 63 66 46 36

Pôle-Centre-Villebourbon : 7, allée Montarieu Tél. : 05 63 21 46 51

Pôle-Labat : 13, rue du Docteur Labat Tél. : 05 63 92 03 20

Pôle-Unal : Avenue Marcel Unal Tél. : 05 63 66 85 75

MONTAUBAN

DES PERMANENCES SONT ORGANISÉES : CONTACTER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SERVICE ENFANCE FAMILLE/MISSION JEUNESSE

Les travailleurs sociaux de la Direction de la Solidarité Départementale aident les jeunes à surmonter des situations de rupture avec l'environnement familial, scolaire ou social. Dans cet objectif, ils mutualisent les compétences des différents acteurs sociaux. Le service Enfance Famille s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent de graves difficultés qui ne peuvent être prises en charge par les dispositifs établis et pouvant induire une marginalisation. La prévention spécialisée s'adresse à des jeunes qui n'ont pas trouvé, qui ne trouvent plus ou refusent l'accompagnement social et éducatif dont ils auraient besoin. Leurs difficultés se cumulent et se manifestent dans la vie en société.

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE (DSD)

7, allées Mortarieu - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 21 42 00 - Site : www.ledepartement.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DE TARN-ET-GARONNE

L'aide à l'accès au droit comporte :

- ➔ L'information générale des personnes sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
- ➔ L'aide à l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles ;
- ➔ La consultation en matière juridique ;
- ➔ L'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Place du Coq - 82013 Montauban Cedex

Tél. : 05 63 21 40 00 - Fax : 05 63 21 40 66

Site : www.cdad82.fr

LA COORDINATRICE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Elle assure la coordination des interventions des différents acteurs concernés par la thématique afin de garantir une prise en charge globale et dans la durée, des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Les victimes et professionnels peuvent la saisir directement.

Permanences :

COMMISSARIAT DE MONTAUBAN ET CASTELSARRASIN

Accueil sur RDV - Déplacement en tout point du département

5, boulevard Garrison - 82000 Montauban

Tél. : 06 81 82 00 00

Courriel : Coordinatrice.VIF@udaf82.fr

DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des Droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés par toute personne publique ou privée. Il est chargé de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les services publics, de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité, de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Il est aussi chargé de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'Enfant consacrés par la loi ou un engagement international ratifié et approuvé par la France. Il peut être saisi par courrier postal, internet ou par l'intermédiaire de ses délégués.

PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

2 allée de l'Empereur - BP 779 - 82013 Montauban Cedex

M. Norbert OTOLINI : 05 63 22 83 35

M. Gérard NEGRE : 05 63 22 83 30

ESPACE MÉDIATION FAMILLE

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui vous permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.

Si vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, de séparation, de divorce... Le médiateur familial vous propose d'aborder "pas à pas" tous les aspects concrets de l'organisation à définir après une séparation : le planning d'accueil de votre enfant (année scolaire, vacances...), la façon dont il ira d'un domicile à un autre, sa scolarité, le suivi de sa santé, ses pratiques religieuses, ses relations avec la famille au sens élargi, ses loisirs, le coût de son éducation et tout autre sujet que vous souhaitez évoquer.

5, boulevard Gustave Garrisson - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 63 54 37

Courriel : mediation82@orange.fr

Site : www.mediation82.com

LA MAISON DES ADOS

Lieu d'accueil et d'écoute pour les 11-25 ans, les parents et les professionnels. Chacun peut y venir pour parler, s'informer, se poser, rencontrer des professionnels (médecins, éducateurs/trice, pédopsychiatre, psychologues, infirmier/e, conseillère en économie sociale et familiale etc.), trouver des ressources, des adresses, développer des projets, participer à des activités avec d'autres jeunes.

312, boulevard Montauriol - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 63 72 95

Site : www.mda82.com

LE PLANNING FAMILIAL 82

Lieu d'accueil et d'information sur les questions de sexualité, contraception, IVG, maternité et parentalité, en individuel ou en groupe, conseil conjugal, actions de prévention en groupe. Un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les victimes de violences conjugales et de violences sexuelles, de mariages forcés. Animation de programmes de santé publique, réduction des risques sexuels, contraception, sexualité et vulnérabilité. Formation des professionnels dans le cadre d'une approche de genre, sur les questions de sexualité et des violences faites notamment aux femmes et aux enfants. Le Planning Familial s'implique dans la lutte contre toutes les formes de discriminations faites aux femmes et participe localement et internationalement aux actions et mobilisations autour des droits des femmes. Mais aussi, l'escale des femmes du monde et l'accueil de jour (pour les femmes victimes de violences conjugales).

ACCUEIL DE JOUR pour femmes victimes de violences

Accueil, écoute et accompagnement

505, avenue des Mourets - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 66 01 32 - Site : www.planning-familial.org

SEXUALITÉ - CONTRACEPTION - IVG

INFORMATION, CONSEIL, ÉCOUTE : 0 800 08 11 11

Service & appel anonymes et gratuits

TÉMOIGNAGES

Amin a été placé dans nos services depuis l'âge de 10 ans suite à des violences dans la famille. En grandissant, il est souvent l'auteur de violence envers ses camarades de classe ou au sein du foyer éducatif. Dès l'âge de 13 ans, les éducateurs repèrent qu'il a une forte consommation de cannabis. A l'âge de 14 ans, suite à de nombreuses bagarres dans le collège, Amin se retrouve en situation de déscolarisation et a du mal à trouver sa place au foyer. Il sera arrêté à plusieurs reprises par les forces de l'ordre pour vente de cannabis et vols dans des voitures. C'est devant le juge des enfants, à 16 ans, qu'Amin commence à prendre conscience qu'il a besoin d'aide : il reconnaît sa violence et souhaite reprendre une scolarité. Aujourd'hui nous continuons son accompagnement pour lui permettre d'accéder à une formation.

Éducateur d'une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
pour le suivi de Amin (16 ans)

C'est à l'âge de 17 ans que je rencontre David. Scolarisé, il est souvent convoqué par l'équipe de direction pour ses nombreuses absences. Sa mère semble démunie au motif qu'il quitte souvent le domicile pour aller dormir chez des amis qu'elle ne connaît pas. Au mois de décembre il est interpellé par les gendarmes pour avoir commis des vols. Le Juge des enfants le convoque et ordonne le suivi par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Lors de nos entretiens, il me dit " ça va, j'ai compris, je recommencerais plus, ça sert à rien de se voir, moi je n'ai pas besoin d'éducateurs, de toute façon, j'ai envie de rien et puis ça sert à rien de parler". Malgré son refus, je continue l'accompagnement éducatif. En l'espace de 6 mois, il a commis d'autres délits (recel, consommation de cannabis) qui le conduiront à être soumis à un contrôle judiciaire. Aujourd'hui, il a 18 ans, il doit respecter les obligations du contrôle judiciaire et le suivi exercé par la PJJ se poursuit jusqu'au jugement.

Éducateur PJJ pour le suivi de David (18 ans)

La délinquance en quelques mots

Harcèlement
Insulte **Menace**
Vol **Violences** **Conflit**
Agression verbale **Coups**
Vandalisme **Agression physique**
Cambriolage **Dégradation**
Infraction **Injure** **Recel**
Bagarre

La délinquance est l'ensemble des délits, infractions et crimes. Elle désigne aussi une conduite individuelle caractérisée par des infractions ou crimes répétés. Elle porte atteinte aux biens et aux personnes.

La prévention est "un ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal" ou "une organisation chargée de mettre en place ces dispositions. Par exemple : prévention routière, prévention de la délinquance" (Réf. Dic le Larousse)

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Utiliser le mot "prévention" signifie qu'on cherche à agir avant l'acte de violence pour le rendre impossible, plus difficile ou moins probable. Cette action s'inscrit dans une politique publique complexe, qui repose sur des mesures sociales visant le comportement des personnes (projets de sensibilisation aux violences, actions de prise en charge d'un premier acte de violence) et situationnelles, visant l'aménagement de l'environnement pour dissuader de commettre des actes de violences (vidéoprotection, marches exploratoires...)

En France, cette politique est encadrée par la loi du 5 mars 2007, actualisée par un décret le 6 mai 2016 qui ajoute la question de la radicalisation.

Les maires peuvent mettre en place leur stratégie locale de prévention de la délinquance, au sein d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Il en existe 3 dans le Tarn-et-Garonne : Montauban, Moissac et Castelsarrasin.

EXEMPLES D'ACTIONS :

Dans le Tarn-et-Garonne, cette politique est développée par le préfet dans le cadre d'une stratégie départementale de prévention de la délinquance, qui comporte 5 axes d'action (jeunes, violences au sein des familles, tranquillité publique, etc.) et 58 fiches action, avec des coordonnées pour contacter les professionnels impliqués dans ces actions. (cf. le lien Internet dans le carnet d'adresse)

- Actions pour prévenir le premier passage à l'acte délinquant :
 - » Éducation à la citoyenneté, chantiers éducatifs, projets artistiques collectifs.
- Actions de prévention de la récidive (nouveau délit de même nature qui entraîne une nouvelle condamnation).
 - » Gestion du rapport à l'autorité (à travers le sport, entre autre) et réalisation de travaux de réparation.
 - » Pour les jeunes qui font déjà l'objet de condamnations, les actions vont se centrer sur leur insertion sociale et professionnelle en partenariat avec la PJJ (pour les mineurs), les missions locales, les mairies, etc.

MINEURS DÉLINQUANTS QUE FAIRE ?



- Respecte la décision du Juge qui est prise pour te protéger et protéger la société.
- Accepte l'accompagnement des adultes qui sont là pour t'aider (Juge, éducateur, avocat).
- Réfléchis à ton comportement, à la prise en compte de la victime, à ton histoire et à ton parcours de vie, à tes projets, à comment faire pour ne plus recommencer.
- Si tu rencontres des difficultés tu peux en parler à ton éducateur, à ton avocat et tu as le droit d'écrire à ton Juge.
- Tu dois être assisté dans toutes tes démarches : santé, insertion, scolarité, relations avec ta famille et tes proches...

PARENTS QUE FAIRE ?

DÈS LE PREMIER SIGNE, AGISSEZ POUR L'AIDER !

Si vous avez connaissance d'un acte de délinquance commis par votre enfant, n'hésitez pas à vous rapprocher des professionnels qui pourront vous apporter conseils, soutien et vous orienter.

OSEZ EN PARLER À UN PROFESSIONNEL.



Police
Gendarmerie **Éducateur**
Procureur **Juge des enfants**
Travailleur social **Chef d'établissement**
Un professionnel de la Cellule
Départementale de Protection de l'Enfance
Assistant service social



LA JUSTICE DES MINEURS

Les mineurs ayant commis un acte de délinquance

- Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas jugés comme les adultes. Un adolescent qui commet des infractions est avant tout un mineur en danger.
- Ils peuvent être jugés par le Juge des Enfants ou au tribunal des enfants selon le degré de gravité de l'acte commis.

1

LE JUGE DES ENFANTS

C'est un juge spécialisé du Tribunal de Grande Instance. Il protège les mineurs en danger (mal nourris, qui ne vont pas à l'école etc.). Il juge seul, dans son bureau, les mineurs poursuivis pour les faits les moins graves. Il les confie ensuite à des services spécialisés.

LES MESURES ET SANCTIONS ÉDUCATIVES

Quand le jeune a moins de 13 ans ou que les sanctions pénales ne sont pas adaptées, le juge peut simplement le réprimander (admonestation), l'obliger à réparer les conséquences de ce qu'il a fait ou réduire sa liberté (placement dans un établissement spécialisé). Pour cela, des éducateurs suivent le jeune, en liaison permanente avec le juge.

2

3

LES PEINES

Un adolescent entre 13 et 18 ans peut-être condamné (par exemple à une amende ou à une peine de prison dans le cas les plus graves). Il sera dans tous les cas suivi par un éducateur.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Elle regroupe des spécialistes (enseignants, psychologues...) qui s'occupent des enfants et des adolescents en danger ou délinquants. Des éducateurs et des spécialistes prennent en charge les jeunes et essaient de les remettre sur la bonne voie ou de leur assurer un retour à la vie normale.

4

5

LE TRIBUNAL DES ENFANTS

Il juge les infractions les plus graves commises par les mineurs : vols, violences graves, crimes (moins de 16 ans). Il est composé du juge des enfants et des deux assesseurs (des citoyens intéressés par les problèmes de la jeunesse). Les mineurs de plus de 16 ans qui ont commis des crimes jugés par une cour d'assises des mineurs (composée d'un président, de 2 juges des enfants et de 9 jurés).

LES ADRESSES



14

MALENTENDANT

15

URGENCES MÉDICALES

POLICE SECOURS
PROTECTION/SIGNALEMENT/PLAINTES

17

112

DEPUIS UN FIXE

18

POMPIERS

HÉBERGEMENTS D'URGENCE

115

COORDONNÉES DES PROFESSIONNELS

IMPLIQUÉS DANS LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Internet : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-des-conduites-a-risque-et-des-violences>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE : PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, UNITÉ ÉDUCATIVE DE MILIEU OUVERT

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est chargée de mettre en œuvre les décisions judiciaires qui concernent les mineurs et certains jeunes majeurs. Elle assure leur suivi éducatif à la demande du Juge des Enfants, du Juge d'Instruction et du Procureur de la République.

Elle accompagne les jeunes et leurs familles avant et après les jugements. (mesures éducatives, condamnations...).

La Protection Judiciaire de la Jeunesse assure également des missions de prévention de la délinquance et d'information. Elle intervient au sein des établissements scolaires et a aussi pour rôle de lutter contre le décrochage scolaire et social.

Elle prend en considération la question de la santé du mineur.

Elle œuvre à l'insertion socioprofessionnel des jeunes au travers d'un dispositif d'insertion afin d'accéder à une rescolarisation, formation, ou un emploi.

ZA Albasud - Immeuble le Goéland
Impasse de Varsovie - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 91 67 90 - Fax : 05 63 91 67 99

Courriel : uemo-montauban@justice.fr

Site : www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs/la-dir-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse



LES CONSEILS LOCAUX DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Les CLSPD permettent de prévenir la délinquance sur le territoire communal, d'éviter la récurrence de violences ou de faits délictueux sur des victimes tout en favorisant la réinsertion sociale de personnes fragilisées, confrontées à des risques de dérives violentes. Les actions mises en place par les CLSPD concernent les axes suivants :

- ➔ Les jeunes exposés à la délinquance
- ➔ La prévention des violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales
- ➔ L'amélioration de la tranquillité publique

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE MONTAUBAN

Mairie de Montauban : **05 63 22 19 71**

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Moissac

Mairie de Moissac : **05 63 04 63 92 / 06 32 76 25 07**

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Castelsarrasin

Mairie de Castelsarrasin : **05 63 32 75 00**

TÉMOIGNAGES

Notre fille Sofia a arrêté sa scolarité en fin de premier trimestre de seconde. Depuis, elle est connectée en permanence, car elle dit avoir besoin d'approfondir ses connaissances sur l'Islam. Nous, nous sommes athées. Sofia est devenue agressive, ne nous parle plus, a changé de tenue vestimentaire. Elle fugue à répétition, elle nous dit vouloir partir en Syrie afin d'apporter son aide à la population.

Nous nous sommes rendus compte qu'elle échangeait avec un homme, majeur, via les réseaux sociaux et par téléphone.

Malika, mère de Sofia, 17 ans.

Arthur est un élève jusqu'à présent sans histoire, avec des notes moyennes. Depuis quelques temps, nous notons un comportement inquiétant. Par des dessins, il manifeste des propos et sentiments anti-américains et antisémites. Il refuse toute autorité féminine et noue que des relations avec des garçons.

Mme S. professeur principal d'Arthur, 15 ans, scolarisé en classe de 3^e

J'ai ressenti de la colère en voyant certaines caricatures du prophète circuler sur internet, même si je ne suis pas forcément d'accord avec le fait que des personnes aient été tuées, c'est pas la religion. J'ai partagé sur les réseaux sociaux des phrases et des publications. J'ai fait usage de ma liberté d'expression. - Bryan, 16 ans.

La radicalisation en quelques mots

Insensibilité **Idéologie**
Propagande **Humanitaire**
Valorisation **Complot** **Prosélytisme**
Rupture **Revendication**
Echec **Convictions** **Rituels**
Guerre **Reconnaissance**
Violence **Mort** **Recrutement**

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et/ou terrorisme.

Il concerne le plus souvent des adolescents et de jeunes adultes de toutes classes sociales confondues, en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés mais vulnérables.

La radicalisation relève d'un processus "d'emprise mentale", d'endoctrinement.

L'endoctrinement est un processus mental par lequel on soumet un individu à une pensée extérieure qui ne lui permet plus de faire usage de son esprit critique.

LE PROCESSUS DE RADICALISATION

N'EST PAS TOUJOURS VISIBLE MAIS IL SE TRADUIT SOUVENT PAR UNE RUPTURE RAPIDE ET UN CHANGEMENT DANS LES HABITUDES DE LA PERSONNE.

LES SIGNAUX D'ALERTE

Le processus de radicalisation ne peut être caractérisé que s'il repose sur plusieurs INDICATEURS. Les seuls indicateurs ayant trait à l'apparence physique ou vestimentaire ne sauraient caractériser un basculement dans la radicalisation.

Première phase

- ➔ Rupture avec les milieux extra-familiaux
- ➔ Rupture avec les amis
- ➔ Rupture avec les activités extrascolaires et ludiques
- ➔ Rupture avec l'école et l'apprentissage

Deuxième phase

- ➔ Rupture familiale
- ➔ Limitation de la communication avec les proches, tentatives de fugues
- ➔ Nouveaux comportements alimentaires, vestimentaires etc.
- ➔ Préparation au départ dissimulée (page Facebook secrète)
- ➔ Rupture progressive ou frontale avec la famille et désaffiliation de l'enfant

Troisième phase

- ➔ Effacement de l'identité individuelle :
 - » Effacement du contour individuel chez les jeunes filles
 - » Effacement ou affirmation chez les jeunes hommes
- ➔ Modification de l'identité sociale et des discours (Propos antisociaux, virulents ou violents, multiplication des tensions ou des conflits avec autrui, rejet et condamnation de la société occidentale, rejet des instances d'autorité, rejet des différentes formes de la vie en collectivité, repli sur soi, etc.)
- ➔ Intérêt soudain pour telle religion ou telle idéologie
- ➔ Socialisation réduite aux réseaux sociaux
- ➔ Discours formatés, paranoïaques (théorie du complot)

JEUNE, QUE FAIRE ?

Si tu es en recherche de sens ou de valeurs,
si tu te sens vulnérable, en état de stress ou malade,
si tu ressens un sentiment de solitude ou d'individualisme,
si tu rencontres des problèmes affectifs ou familiaux :

NE CROIS PAS
AUX PROMESSES SUIVANTES :

PROMESSE
DE REUSSITE,
PARTAGE DE SAVOIR

CHALEUR HUMAINE.
AMITIÉ ET AMOUR.
APPARTENANCE
À UN GROUPE.
MENTOR CHARISMATIQUE

ATTENTIONS PORTÉES
AUX DÉSIRS, SUBLIMATION
DU STRESS DANS UNE
ACTION

MASQUES
RESPECTABLES,
CULTURELS, HUMANITAIRES,
POLITIQUES,
THÉRAPEUTIQUES

RAPPROCHE-TOI D'UN ADULTE DE CONFIANCE : PARENTS, ÉDUCATEUR...

Si tu as un doute pour un de tes proches amis, voici les bonnes questions pour identifier les risques de basculement : Est-ce que ton ami(e)

- ⊖ a changé de copains(es),
et se connecte en permanence sur internet pour parler avec eux ;
- ⊖ ne veut plus aller au collège, au lycée ou au travail ;
- ⊖ déclare vouloir partir dans un pays en guerre ;
- ⊖ défend les violences des terroristes comme Daech ;
- ⊖ discute beaucoup de religion sur Internet ;
- ⊖ a de nouvelles croyances et veut changer de vie ;
- ⊖ est obsédé(e) par la fin du monde ou par les discours de messagers/messie ;
- ⊖ a un discours de haine à propos de la France
et des personnes qui ne sont pas comme lui... ;
- ⊖ traite les autres de "mécristes" ;
- ⊖ etc.

PARENTS QUE FAIRE ?

LES BONNES QUESTIONS POUR
IDENTIFIER LES RISQUES DE BASCULEMENT

Mon enfant

- ➔ s'est isolé de ses amis, de son travail, de sa famille ?
- ➔ a changé de fréquentation ?
- ➔ a de nouveaux comportements ?
- ➔ s'intéresse et parle beaucoup de zones de conflits ?
- ➔ est en permanence sur Internet ou sur les réseaux sociaux ?

CONSEILS : PARENTS QUE FAIRE FACE À INTERNET ?

- ➔ Est-ce que mon enfant possède plusieurs comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, etc.) et utilise-t-il différentes identités sur un même réseau ?
- ➔ Sur le web, est-ce qu'il semble communiquer par certains moyens "détournés", tels que les jeux vidéo et les jeux en ligne ?
- ➔ Navigue-t-il en dehors des moteurs de recherche traditionnels (Google, Yahoo, etc.) permettant ainsi l'anonymat du Web invisible ? (Dark Web)

PARENTS, COMMENT AGIR ?

- » Pas de navigation sans présence d'un adulte pour un enfant de moins de 12 ans ;
- » Laisser la porte ouverte pour les enfants plus âgés : l'ordinateur devrait toujours être placé dans une salle commune, les portables laissés dans une boîte à partir d'une certaine heure ;
- » Développer l'esprit critique du jeune : tout n'est pas bon à prendre sur internet ! Chercher à cerner ses attentes et l'aider à trouver de bonnes sources d'informations ;
- » Responsabiliser son enfant : le tenir informé des risques (y compris pénaux) et lui demander de signaler tout contenu illicite ou choquant ;
- » Éduquer ses enfants à la prudence et les accompagner dans l'utilisation d'Internet ;
- » Prendre le temps de surfer sur le net avec ses enfants (aide scolaire, croiser les informations, préparer des vacances, envoyer des mails à la famille ensemble etc.) ;
- » Être attentif à tout changement de comportement, garder un œil sur les nouveaux amis et cadeaux "gagnés" sur internet ;
- » Leur laisser des espaces sécurisés d'intimité ;
- » Échanger avec ses enfants, échanger et encore échanger !
- » Ne pas hésiter à procéder à un signalement sur la plateforme gouvernementale : 92% des contenus illicites ont été retirés grâce à ces signalements. Vous serez mis en relation avec des écoutants ou formulaire en ligne sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieresdjihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-laradicalisation-violente/Votre-signalement>

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

 **N° Vert 0 800 005 696**



CNAPAR

Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation

QUE PERMET LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION AU CNAPAR ?

- » Écoute et suivi social des familles.
- » Identification des situations de menace.
- » Collecte de renseignements opérationnels utiles aux investigations des services spécialisés.
- » Analyse des phénomènes de radicalisation violente.
- » Soutien aux familles, en parlant à des professionnels : police, gendarmerie, médecins, éducateurs, professeurs, psychologues...
- » Protection des mineurs par la transmission d'une information préoccupante à la CDPE (Cellule Départementale de la Protection de l'Enfance) du Conseil Départemental de Tarn-Et-Garonne ou par un signalement auprès du Juge des Enfants et du Procureur de la République.
- » Mise en place au niveau départemental d'une cellule dédiée à la Préfecture de Tarn-Et-Garonne, sous le pilotage du préfet.
- » Une prise en charge au bénéfice des jeunes et des familles peut alors être effectuée. Un référent de parcours (ou une association) est désigné par la cellule pour un suivi spécifique des jeunes concernés.

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

 **N° Vert 0 800 005 696**

LES ADRESSES



14

MALENTENDANT

15

URGENCES MÉDICALES

POLICE SECOURS

PROTECTION/SIGNALEMENT/PLAINTES

17

112

DEPUIS UN FIXE

18

POMPIERS

HÉBERGEMENTS D'URGENCE

115

MIVILUDES

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires - Site : www.derives-sectes.gouv.fr

INFOS-SECTES
MIDI-PYRENEES

Site : www.infos-sectes-midipy.org

CNAPAR

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation  N° Vert 0 800 005 696

LES FRANCAS S'ENGAGENT CONTRE LES VIOLENCES

"Si on ne comprend pas la brèche du passé on ne peut pas allumer la brèche de l'avenir" (*Hannah Arendt, La Crise de la culture, 1961*)

En 1944, la France est occupée par les Nazis : 10 000 enfants de France seront déportés.

Des hommes et des femmes, pour certains dans des camps de prisonniers, rêvent de temps meilleurs, de liberté, d'enfants joyeux et heureux de vivre enfin en paix. Ils imaginent un grand mouvement laïque. Le mot d'ordre est : "que faire pour la libération de l'enfant ?"

On note dans ce foisonnement d'idées entres autres : "l'éducation détermine la première des révolutions, sort l'enfant des routines, des conformismes, des habitudes toutes faites. Elle permet de s'élever et de s'éveiller à des pensées vraies et justes".

Les Francs et Franches camarades naissent de cette philosophie, dans la clandestinité. Ils deviennent quelques décennies plus tard les Francas. Ce mouvement d'hommes et de femmes défend, depuis le début et aujourd'hui encore, la cause de l'enfant. C'est tout naturellement qu'ils promeuvent la Convention Internationale des Droits de l'Enfant auprès de l'ensemble des citoyens, dont les enfants et les adolescents depuis sa date de ratification en 1989.

Les Francas, n'ont jamais cherché à se substituer au droit commun. Ils ont toujours défendu l'idée de continuité éducative avec les acteurs des territoires pour influencer les pratiques éducatives.

Le Forum des Droits de l'Enfant existe depuis plus de 10 ans à Montauban.

Il réunit chaque année près de 650 enfants et 25 acteurs du territoire. C'est dans cette dynamique que les Francas avec les partenaires locaux : la DDCSPP, le Conseil Départemental, La Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Éducation Nationale, La CAF de Tarn-et-Garonne et la Sauvegarde de l'Enfance se sont impliqués dans le projet de mobilisation citoyenne.

Les violences sont présentes dans notre société. Elles touchent de plein fouet des enfants et des adolescents. Des séquelles traumatiques peuvent amener ces enfants à s'inscrire eux-mêmes dans une expression de conduites violentes. La réponse à ces actes de violences subies ou commises ne peut être que collective et partagée engageant associations, collectivités territoriales, institutions, familles et enfants eux-mêmes. C'est le gage indispensable de la réussite de notre protection de l'enfance.

Les Francas souhaitent rappeler qu'on ne naît pas violent ou délinquant,

on le devient. C'est ensemble, avec tous les acteurs éducatifs et les familles que nous arriverons à lutter contre toutes les formes de violences envers les enfants et les adolescents.

Le Conseil National de la Résistance, introduisant l'ordonnance de 1945, le formulait ainsi : "La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains... Le gouvernement provisoire de la République française entend protéger efficacement les mineurs et plus particulièrement les mineurs délinquants". Cet engagement politique et législatif révèle la conviction profonde de l'époque selon laquelle l'enfant incarne l'avenir de la Nation. Nous défendons cette pensée du Conseil National de la Résistance. Pour les Francas, l'éducation doit permettre à chaque enfant ou adolescent de prendre toute sa place de citoyen. Des phénomènes de violences qu'ils soient subis ou commis peuvent être un empêchement à l'accomplissement de cette citoyenneté. L'éducation des enfants doit être portée par l'ensemble des partenaires en associant les familles. La protection des enfants est donc forcément corrélée à des actions en direction des parents : quiconque se préoccupe de l'enfant a nécessairement le souci des parents. **Responsabiliser les parents ne doit pas conduire à déresponsabiliser la société dans son combat pour les droits de l'enfant !**

Hanane Guégan - Octobre 2016

Responsable des Francas de Tarn-et-Garonne et du Lot. Co-rédactrice de ce guide.



CAF DE TARN-ET-GARONNE :

La Caf de Tarn-et-Garonne apporte son aide, ses services et son expertise à plus de la moitié de la population du département. Accueil de la petite enfance, aide au temps libre des enfants et des jeunes, accompagnement des parents, aide à l'accès au logement et lutte contre l'exclusion sont ses principaux champs d'intervention. Elle assure ses missions dans le cadre d'orientations nationales et de priorités qui sont fixées par une Convention d'objectifs et de gestion que signent la CNAF et l'Etat.

En tant que pilote des dispositifs du soutien de la parentalité positionné par le gouvernement, la Caf présente dans cette action de mobilisation citoyenne ses différents rôles dans le soutien aux familles et aux partenaires.

37, avenue Léon Gambetta - 82000 Montauban

0 810 25 82 10 - Site www.caf.fr



DDCSPP : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE TARN-ET-GARONNE

140, avenue Marcel-Unal - Montauban

Placée sous l'autorité du préfet, elle met en œuvre les politiques publiques visant à renforcer le lien social et la cohérence des missions de prévention, de protection et de contrôle assurées par l'État dans plusieurs domaines.

**La DDCSPP est structurée autour de 2 pôles
et de plusieurs chargés de mission interministériels :**

➔ LE PÔLE COHÉSION SOCIALE :

- » Lutte contre les exclusions, insertion des personnes vulnérables, politiques sociales du logement, organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile.
- » Sports, jeunesse et de vie associative. Dans ce domaine, des conseillers accompagnent les animateurs socioculturels et les éducateurs sportifs dans le développement de formations et de projets. Par ailleurs, ce secteur assure le suivi réglementaire des accueils de mineurs (**05 63 21 18 53/70**).

➔ LE PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS :

- » Sécurité et protection des consommateurs : sécurité des produits, alimentaires ou non alimentaires
- » Santé et protections animales (animaux domestiques, animaux de rente, faune sauvage captive)
- » Protection de l'environnement en assurant l'inspection des installations classées dans le domaine agro-alimentaire et des élevages.

➔ DEUX CHARGÉES DE MISSION ont contribué à ce guide :

- » Mission "citoyenneté et politiques de prévention" :

Céline Porin, conseillère technique et pédagogique (CTPS) : **05 63 21 18 55**
Service qui anime la politique de citoyenneté, prévention des conduites à risques et prévention de la délinquance dans le cadre du conseil départemental de prévention de la délinquance :

- Soutien pédagogique et méthodologique : accompagnement des porteurs de projets (associations, collectivités, établissements scolaires).
- Ingénierie de la formation ou formatrice
- Soutien financier des projets : ce guide est soutenu au titre du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de lutte contre la Radicalisation (FIPDR)

- » Mission aux droits des femmes et à l'égalité :

Brigitte Lamouri, déléguée départementale : **05 63 21 18 08**. Service qui anime les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de prévention des violences faites aux femmes.

- Accompagnement technique et financier des porteurs de projets (associations, collectivités, établissements scolaires).
- Formatrice.



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne

7, allées Mortarieu - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 21 42 00

Site : www.ledepartement.fr



Le Conseil Départemental accompagne tous les Tarn et Garonnais au quotidien. Il est l'interlocuteur de tous les âges et de toutes les fragilités. Le Président du Conseil Départemental est le Chef de file de la Protection de l'Enfance.

L'Aide Sociale à l'Enfance :

- ⇒ La Cellule Départementale de Protection de l'Enfance 0 800 00 82 82
- ⇒ Le Service Enfance Famille (mission placement et mission jeunesse : Aide Éducative à Domicile, prévention spécialisée, accueil des mineurs non accompagnés, Jeunes Majeurs)
- ⇒ Le Service Adoption et recherche des origines
- ⇒ Le Service de Protection Maternelle et Infantile : les centres de planification et d'éducation familiale, les actions en faveur des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles

Beaumont-de-Lomagne : 12, rue du Toureilh **Tél. : 05 63 26 20 61**

Castelsarrasin : 22, rue de la Mouline **Tél. : 05 63 32 51 45**

Caussade : 33, rue de l'Abreuvoir **Tél. : 05 63 64 93 33**

Grisolles : 2, rue Alphonse Daudet **Tél. : 05 63 27 00 90**

Moissac : 8, place des Récollets **Tél. : 05 63 04 65 00**

Montech : 3, rue des Écoles..... **Tél. : 05 63 27 09 51**

Nègrepelisse : Rue de la Piscine **Tél. : 05 63 30 91 54**

Valence D'Agen : 54, boulevard Victor Guilhem **Tél. : 05 63 39 66 22**

Pôle-Les Chênes : Rue Lenôtre..... **Tél. : 05 63 66 46 36**

Pôle-Centre-Villebourbon : 7, allée Montarieu **Tél. : 05 63 21 46 51**

Pôle-Labat : 13, rue du Docteur Labat **Tél. : 05 63 92 03 20**

Pôle-Unal : Avenue Marcel Unal **Tél. : 05 63 66 85 75**

MONTAUBAN



ÉDUCATION NATIONALE : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

La DSDEN regroupe les conseillers techniques qui pilotent les services implantés dans les établissements : assistantes sociales, médecins scolaires, infirmiers et conseillers d'orientation psychologues.

Elle est le lieu du pilotage pédagogique et éducatif des établissements scolaires du département.

Son directeur, le DASEN, est le relais de la politique nationale. Ainsi il impulse les actions de prévention de la violence et du décrochage scolaire. Il est aussi le pilote des dispositifs qui sont mis en œuvre lorsque le passage à l'acte est constaté.

La direction départementale assure une veille sur ces dossiers car elle est régulièrement informée par ses services dans les établissements et par les personnels de direction. Elle est parfois sollicitée directement par les familles ou les services socio-éducatifs.

12, avenue Charles de Gaulle - 82017 Montauban Cedex

Tél. : 05 36 25 71 82 - ia82@ac-toulouse.fr

www.ac-toulouse.fr/dsden82/pid31648/accueil.html



PJJ DE TARN-ET-GARONNE : Ministère de la Justice Protection Judiciaire de la Jeunesse Unité Educative de Milieu Ouvert du TARN ET GARONNE

La PJJ est chargée de mettre en œuvre les décisions judiciaires relatives aux mineurs et jeunes majeurs. Elle assure leurs suivis éducatifs au travers de différentes mesures décidées par le Juge des Enfants, le Juge d'Instruction, le Procureur de la République. La PJJ accompagne les jeunes et leurs familles avant jugement dans le cadre de mesures judiciaires investigations éducatives (civile et pénales) et des mesures pénales afin de contribuer à l'aide à la décision des Magistrats. Elle assure également la conduite des condamnations prononcées par le Juge des Enfants, le Tribunal pour Enfants et la Cour d'Assises des Mineurs. Elle suit les mineurs et les jeunes majeurs incarcérés et placés.

La PJJ soutient les jeunes sous mandat de Justice dans leur réflexion globale sur leur situation, leur histoire, leur passage à l'acte afin de prévenir les risques de récidive. Elle mène également auprès d'eux un travail sur la restauration des victimes.

Elle organise et encadre des stages de citoyenneté, des activités ponctuelles à caractère sportif et culturel.

Elle a pour mission de participer à la lutte contre le décrochage scolaire et/ou social. Elle œuvre à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes au travers d'un dispositif d'insertion afin de faciliter le retour vers le droit commun.

La PJJ assure également des missions de prévention de la délinquance, d'information. Elle intervient au sein des établissements scolaires du département ("Expo 10-18 ans Questions de Justice" dans les collèges). Elle participe à de multiples actions avec le réseau partenarial (Forum des Droits de l'Enfant).

La PJJ est un acteur central des Politiques Publiques en matière de Prévention de la délinquance des mineurs, de l'Enfance en Danger, de l'insertion des jeunes, de la Santé, etc.

La PJJ mène ses missions en partenariat et en réseau afin d'étayer au mieux les prises en charge des usagers sous mandats judiciaires et de garantir la continuité des parcours.



Z.A Alba Sud - Immeuble "le Goéland"
Impasse de Varsovie - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 91 67 90 - Fax : 05 63 91 67 99

Courriel : uemo-montauban@justice.fr

Site : www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs/la-dir-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse

SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DE TARN-ET-GARONNE :

Association à but non lucratif œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance, de la prévention de la délinquance et du droit de la famille sur les départements du Tarn-et-Garonne, du Tarn et du Lot.

Les services et établissements de l'association sont dans le :

➔ TARN-ET-GARONNE

- Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Service d'Investigation Éducative (SIE)
- Centre d'Accueil et d'Orientation Jacques Filhouse
- Service d'Accueil Familial Spécialisé (SAFS)
- Espace Médiation Famille et Point Rencontre-Point Echange à Montauban
- Centre Éducatif Fermé "Borde Basse" à Saint Paul d'Espis

➔ TARN

- Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert à Albi et Castres

➔ LOT

- Service de Placement Familial du Quercy (PFQ) à Cahors



60, avenue Beausoleil - 82000 Montauban

Tél. : 05 63 21 12 12 - Site : www.sauvegarde-enfance.com

REMERCIEMENTS POUR LA CONTRIBUTION À CE GUIDE

DUCLOS-JOULIA Karine : CAF de Tarn-et-Garonne,

BETTON Muriel et LAGARDE Carmen : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

PORIN Céline et LAMOURI Brigitte : DDCSPP 82,

KAMMERER Michel : Éducation Nationale,

BALON Sandra, BRANDON Emmanuel, DELMAS Marie-Laure et HALLAB Karim :
Protection Judiciaire de la Jeunesse,

KACZMARCZYK Sylvie : Sauvegarde de l'Enfance.

AUTHIER Cindy, HASPERUE Christine et GUEGAN Hanane : Francas

AMATE Juliette (Obologo) : Graphisme - Crédits photos : Fotolia - Illustrations : Francas

Un grand remerciement à tous les témoins qui nous éclairent de leurs expériences.



www.francasmp.com

Création : Francas/Obologo



Francas de Tarn-et-Garonne

25, rue d'Albert - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 66 49 06

Courriel : accueil.francas82@gmail.com